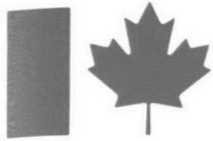


REF



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 68
No.:

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 JUILLET 1978

CRÉATION DE L'OFFICE DU CONSEILLER POUR
LE DÉSARMEMENT ET LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

A la suite de sa déclaration du 30 juin à la Chambre des Communes, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui la création, au sein du ministère des Affaires extérieures, de l'Office du Conseiller pour le désarmement et le contrôle des armements.

Monsieur Geoffrey Pearson, actuel directeur général du Bureau des affaires des Nations Unies, occupera ce poste de conseiller.

Il agira en outre comme conseiller principal du Sous-secrétaire sur la politique en matière de désarmement, y compris la prolifération des armes nucléaires, les transferts d'armes et les négociations tenues sous l'égide des Nations Unies ainsi qu'au sein d'autres instances internationales. La décision donne suite au programme d'action sur le désarmement dont a convenu l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement et qui s'est tenue à New-York du 23 mai au 30 juin 1978. Deux nouveaux organismes - un organe de délibération composé de tous les pays membres des Nations Unies et un organe de négociation élargi dont le Canada est membre - seront chargés de la mise en oeuvre du programme d'action.

Afin de renforcer davantage le rôle du Canada lors des négociations sur le désarmement, le conseiller cherchera divers moyens d'associer des Canadiens qui possèdent des connaissances spéciales en la matière aux travaux de l'Office. Un groupe consultatif s'est réuni à deux reprises avec des fonctionnaires avant la session extraordinaire sur le désarmement et certains ont été nommés conseillers auprès de la délégation canadienne. Le gouvernement espère également encourager la recherche et les activités d'information du public au regard du désarmement.

L'Office sera le dépositaire des politiques ministérielles sur toutes les questions concernant le désarmement ainsi que l'organisme auquel devront s'adresser ceux et celles du secteur privé qui s'intéressent à la question. La décision reflète l'opinion du gouvernement selon laquelle les négociations en sont à une étape critique et le Canada doit tout mettre en oeuvre dans la mesure du possible, pour contribuer à leur succès.